

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 08 septembre 2025, à 19h26, à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

M. Martial Leclerc	Siège #1	M. Mathias Piché	Siège #4
Mme Lise Julien	Siège #2	M. Denys Leclerc	Siège #5
M. Bertrand Thibaudeau	Siège #3	Mme Karina Bélanger	Siège #6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Guillaume Vézina, maire.

Sont également présents :

Madame Annie Thériault, Directrice générale et assistante-greffière
Madame Manon Jobin, Directrice des finances, trésorière-greffière

176-09-2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la présente séance ouverte à 19h26.

Sur la proposition de madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la présente séance est légalement constituée.

CONSIDÉRANT QUE l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

ADOPTÉE

177-09-2025

PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2025

Étant donné que chacun des membres du conseil a reçu la copie du procès-verbal de la séance susmentionnée dans les délais requis, Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires au procès-verbal.

COMMENTAIRE

Aucun commentaire

ADOPTION

Sur la proposition de madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 août 2025 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros #4909 à #4916 comportant les résolutions #164-08-2025 au #175-08-2025 inclusivement.

QUE le maire et la greffière-trésorière, sont autorisés à authentifier le procès-verbal.

ADOPTÉE

178-09-2025

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 527565 à 527778 inclusivement, totalisant un montant de 129 092.96\$ soit adoptée.

QUE la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéro 16801 à 16812 inclusivement, totalisant un montant de 11 688.33\$ soit adoptée.

QUE la liste des dépôts direct numéro 501015 à 501085 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 386 471.89\$.

QUE la liste des prélèvements numéro 6252 à 6291 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 104 946.96\$

CONSIDÉRANT QU'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 05-2024.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée Manon Jobin, Directrice des finances, trésorière-greffière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 178-09-2025 au montant de 632 200.14\$.

Manon Jobin,
Directrice des finances, trésorière-greffière

179-09-2025

PARTICIPATION – SOIRÉE-BÉNÉFICE ANNUELLE DE LA FASAP

CONSIDÉRANT QUE la FASAP organise son événement annuel de financement, lequel se tiendra le 11 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement vise à recueillir des fonds pour le développement du sport amateur dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile souhaite soutenir la **Fondation d'Aide au Sport Amateur de Portneuf (FASAP)** en participant à son événement bénéfice annuel ;

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile autorise l'**achat de deux billets** pour l'événement de la FASAP qui se tiendra le **11 septembre 2025**, au coût total de 300,00 \$, et que cette dépense soit imputée au **poste budgétaire numéro « 02 19000 970 »**.

ADOPTÉE

180-09-2025

PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une invitation à participer au tournoi de golf-bénéfice organisé par le Club de Golf des Pins qui se tiendra le vendredi 12 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une partie des profits générés lors de cet événement sera remise à des organismes de la région ;

Sur la proposition de monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville autorise l'inscription d'un foursome au coût de 160,00 \$ par participant, pour représenter la municipalité lors du tournoi de golf-bénéfice du Club de Golf des Pins.

QUE la somme totale de 640,00 \$ soit prise au poste budgétaire « 02 19000 970 ».

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

181-09-2025

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - FONDATION MÉLANIE-MOISE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile désire contribuer financièrement à l'organisation, par la Fondation Mélanie-Moise, au spectacle d'humour présenté par Stéphane Bélanger artiste humoriste-imitateur, qui aura lieu le 7 novembre 2025 à 20h ;

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le versement d'une contribution financière de 500\$ à la Fondation Mélanie-Moise pour l'organisation du spectacle d'humour.

QUE cette somme soit prise au poste « 02 19000 970 ».

ADOPTÉE

182-09-2025

**OCTROI DE CONTRAT
FOURNITURE DES MATERIAUX D'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de prix pour la fourniture des équipements et matériaux pour l'éclairage de son nouveau terrain de balle ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites offres de prix ont été reçues et comparées :

Westburne :	98 000.00 \$
LEDCO:	83 549.40 \$
ProduitsLR4 :	AUCUN PRIX REÇU
PRO-Ballast :	AUCUN PRIX REÇU

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse reçue est conforme aux exigences ;

Sur la proposition de monsieur Bertrand Thibaudeau, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission la plus avantageuse pour les travaux du projet mentionné ci-dessus au soumissionnaire LEDCO au coût de 83 549.40 \$, taxes en sus.

QUE le directeur des services techniques soit autorisé à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

QUE le coût de ces travaux soit payé par le règlement d'emprunt no 08-2023 et inscrit au poste budgétaire no 23 08125 720 projet #INF202204

ADOPTÉE

183-09-2025

INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU AUX ÉTABLISSEMENTS NON-RÉSIDENTIELS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, imposée par le Gouvernement du Québec, la Ville doit répondre à un objectif de réduction de consommation d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux exigences de la stratégie, de nouvelles mesures sont imposées afin de mesurer la consommation d'eau réelle, de détecter les fuites et de mieux comprendre les habitudes de consommation sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une de ces mesures est de procéder à l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industries, Commerces et Institutions);

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Basile a l'obligation de récolter les statistiques de consommation d'eau potable de ces citoyens afin de compléter le bilan annuel de la stratégie;

CONSIDÉRANT QU'il est important de préciser que le respect de cette exigence est essentiel pour maintenir le plein accès à certains programmes de subvention gouvernementales visant le remplacement d'infrastructures municipales;

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, conformément au règlement 05-2021 encadrant l'utilisation de l'eau potable et l'installation de compteurs d'eau cible en vertu de l'article 13.1 dudit règlement l'installation de compteurs d'eau dans les établissements non résidentiels, tels que définis à l'annexe 1 jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

ANNEXE 1

Propriétaire	Adresse	Type d'établissement
Léo Gauthier	115, rang St-Joseph	Non- résidentiel 3/4
Excavation St-Basile Inc.	223, boul. du Centenaire	Non- résidentiel 3/4
Les équipements Jocelyn Frenette inc.	386, boul. du Centenaire (deux compteurs)	Non- résidentiel 3/4 3/4
6196616 Canada inc.	9, rue St-Georges	Non- résidentiel 3/4
Jean Poirier	107, rue Godin	Non- résidentiel 3/4
Michel Leclerc	95, rue Godin	Non- résidentiel 3/4
Jocelyn Frenette, Marie Leclerc	101, rue Godin	Non- résidentiel 3/4
Les immeubles MEG Inc.	85, rue Godin	Non- résidentiel 3/4
LPB La P'tite brûlerie Inc.	91, rue Godin	Non- résidentiel 3/4
Terrassement Portneuf Inc.	89, rue Godin	Non- résidentiel 3/4
Garage C Marcotte et fils Ltée	70, boul. du Centenaire	Non- résidentiel 3/4
Les Entreprises A. Belleau Inc.	90-1 à 90-2, boul. du Centenaire	Non- résidentiel 1 pouce
Les Équipements aéroportuaires Summit Inc.	98, rang. Ste-Anne	Non- résidentiel 3/4
Stéphane Dussault	170, boul. du Centenaire	Non- résidentiel 3/4
Église	2, Place de L'Église	Non- résidentiel 3/4
Sylvain Brière	103, rang St-Jacques	Non- résidentiel 3/4
Jean Leclerc	198, rang Ste-Anne	Non- résidentiel 3/4
Henri-Paul Laflamme	120, rang St-Joseph	Non- résidentiel 3/4
Claude Charest Ltée	16, place de l'Église	Non- résidentiel 3/4
S.C.P Paiements Municipaux le Groupe Régional (bureau Poste)	320, boul. du Centenaire	Non- résidentiel 3/4

184-09-2025

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LE MOIS
D'OCTOBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes exige la tenue d'au moins une séance ordinaire du conseil municipal chaque mois ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Saint-Basile sera dissous à compter du 3 octobre 2025, en vue de l'élection générale municipale prévue le 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du mois d'octobre doit être tenue avant la date de dissolution pour respecter les dispositions légales ;

Sur la proposition de madame Karina Bélanger **il est résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la séance ordinaire du mois d'octobre 2025 prévue le 14 octobre 2025 soit devancée au mercredi 1er octobre 2025, à 19 heures, à l'hôtel de ville de Saint-Basile ;

QUE cette modification soit communiquée par avis public, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes ;

QUE le calendrier des séances ordinaires soit mis à jour en conséquence.



RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

185-09-2025

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h07 et un ajournement aura lieu le 22 septembre 2025.

ADOPTÉE

Guillaume Vézina
Maire

Manon Jobin
Directrice des finances, trésorière-greffière

PROJET